



Est ce légal d'augmenter un abonnement avec engagement sans nous laisser le choix ?

Par **Illo**, le **05/06/2024** à **11:07**

Bonjour,

je suis depuis le mois de septembre 2023 sous contrat avec engagement de 1 an, avec une société qui à augmenter ses prix avec un mail d'information 1 mois avant pour nous informer du changement de tarifs et des nouvelles fonctionnalités,

je n'ai pas eu la possibilité de dire mon mot et je me retrouve avec une augmentation de presque 100 euros sans avoir la possibilité de résilier mon abonnement car me disent ils, que je suis sous engagement avec eux jusqu'à septembre prochain.

Donc s'ils décident d'augmenter mon contrat tous les mois je ne dois pas avoir la possibilité de pouvoir le résilier?

J'ai besoin de votre aide car je vois de tout sur internet et je ne trouve pas cela correct.

Merci,

Par **janus2fr**, le **05/06/2024** à **12:40**

Bonjour,

Voir les CGV, mais généralement, une augmentation de tarif permet de résilier sans pénalité, même si encore engagé.

Par **Marck.ESP**, le **05/06/2024** à **12:40**

Bienvenue sur LegaVox

On voit effectivement de tout sur le net.

L'augmentation éventuelle ne peut avoir lieu que dans le respect des conditions générales et tarifaires.

Qu'en est-il ?

Par exemple, il doit normalement préciser que vous pouvez résilier votre contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à un dédommagement, jusqu'à quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification.

Par **Marck.ESP**, le **05/06/2024** à **12:44**

Oups , Janus, nous nous sommes croisés !

Par **Illo**, le **05/06/2024** à **13:19**

Je vous remercie,

les conditions générales ne mentionnent rien à ce sujet, je n'ose pas ajouter le lien direct du site concerné et à vrai dire je ne m'y connaît pas du tout à ce sujet, mais je trouve ça anormal de faire payer bien plus cher l'abonnement sans offrir la possibilité aux clients de résilier leurs abonnement avant la fin de l'échéance.

Je vais leurs faire parvenir une lettre de résiliation immédiate, mais je ne peux espérer un remboursement de la différence j'imagine entre mon abonnement initial et le nouveau tarif ?

Merci en tout cas pour votre rapidité et votre aide